

## Compte rendu de la séance du mardi 02 mai 2017

Secrétaire de la séance : Jean-Luc POUSSIER

### Ordre du jour:

- Débat sur les orientations du PADD du PLUI, secteur du Pays du camembert
- Repas des anciens du 17 mai 2017
- Territoire d'énergie de l'Orne (TE61), transfert de la compétence "Eclairage public" au TE 61
- Questions diverses

### 1- Débat sur les orientations du PADD du PLUI, secteur du Pays du camembert ( DE\_2017\_20)

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003 modifiant le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-12, L153-31 et suivants et L101-2,
- Vu la délibération n° 2012-12-10 du Conseil communautaire en date du 10/12/2012 prescrivant l'élaboration du PLUI,
- Vu la présentation du 09/02/2017 faite auprès du COPIL en présence des Personnes Publiques associées,
- Vu la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, lors de la conférence des maires, en date du 21 février 2017.
  
- Vu les 3 orientations générales d'aménagement et d'urbanisme,
  - Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire et promouvoir sa qualité de vie, en valorisant les identités des Pays d'Auge et d'Ouche.
  - Axe 2 : Préserver un environnement riche, support de ressources et d'activités ancrées dans le territoire.
  - Axe 3 : Maintenir une organisation du territoire équilibrée, respectant ses singularités et adapter l'offre d'habitat.
  -
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Considérant les remarques qu'a pu suscitées le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté au débat et annexé à la présente délibération,
- Considérant que le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations générales du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sans vote,

Après cet exposé, monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

*Les termes du débat sont annexés à la présente délibération.*

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte du débat du PADD du PLUI organisé sur leur territoire; la commune Crouttes déroulé pendant la séance du conseil municipal du 02/05/2017

- **Prend acte** que les orientations générales du PADD du Plan local d'Urbanisme Intercommunal secteur du Pays du camembert de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, annexé à cette délibération, ont été abordées dans ce débat,
- **Précise que** l'information du public sur cette élaboration du PLUI va se poursuivre selon les modalités visées par la délibération du 10/12/2012.

## 2- Repas des anciens - Prix du repas ( DE\_2017\_21)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal organise chaque année le repas des anciens. Ce repas est offert aux personnes en résidence principale à Crouttes et ayant au moins 65 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le tarif à appliquer pour les personnes qui participent à ce repas et qui ne remplissent pas les conditions de résidence et/ou d'âge.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer le coût du repas à 25 €.

## 3- Territoire d'énergie de l'Orne (TE61), transfert de la compétence "Eclairage public" au TE 61

Le conseil demande plus de précisions, notamment concernant le coût du transfert de compétence, avant de pouvoir se prononcer sur le sujet.

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

## Questions diverses

**Numérotation des maisons :** une réunion de travail est fixée au mardi 23 mai 2017 à 20h00 à la Mairie de Crouttes.

**Fin de séance : 23h30**